

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 22  
- procurations : 9  
- absent excusé : 1  
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 28 septembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, M. MERLEY, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN .

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. BEC (POUVOIR A MME PERROUX), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A MME GUEDES), M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME JARRIGE (POUVOIR A M. MOLLET), MME CABERO (POUVOIR A M. ROFE), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. FEULLERAT)

**Etait absent excusé** : M. CADIEU

MME FLORENCE TOULZE est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/106

**Objet : Arrêtés du Maire**

Au titre de la séance du conseil municipal du 29 juin 2022 et conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au conseil municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue et montant de l'opération T.T.C
2022-35	Modification n°3 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 14 « Traitement d'eau » Marché n°2018-09	la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société <b>SCOPHYDRO, ZA Lafourcade 32 200 GIMONT</b> , les travaux de traitement d'eau.  Il s'agit de réaliser quelques prestations supplémentaires pour un montant de 1 485,12 € TTC

2022-36	Modification n°2 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 13 « Electricité » Marché n°2018-09	la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société <b>FOURNIE GROS TOULOUSE</b> , sise 14 avenue Mercure, CS 20144 Balma Cedex – 31133 Fongraveilles, les travaux d'électricité.  Il s'agit de réaliser quelques prestations supplémentaires  pour un montant de 6 436,43 € TTC
2022-37	Modification n°3 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 3 (lot 10 du marché n°2018-09) : Ameublement / Parois compact Marché n°2018-15	la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société <b>KUENTZ</b> , sise 465 chemin de Gransac, 31620 Fronton, les travaux d'ameublement et de parois compact, objet du lot 3.  Il s'agit de réaliser quelques prestations supplémentaires  pour un montant de 13 613,28 € TTC
2022-37(Bis)	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables – Fourniture, organisation et tir d'un spectacle pyrotechnique symphonique Marché n°2022-09	De retenir, après consultation :  ↳ Mille et une Etoiles – 71, rue Chenard et Walcker, 66000 Perpignan - Pour un montant global et forfaitaire de 16 666.67 € HT, soit 20 000 € TTC.
2022-38	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert – Entretien des espaces verts communaux - Marché n°2022-10	Lot 1 « Entretien des espaces verts communaux secteur 1 (lot réservé à des établissements et services d'aide par travail) », la société <b>ESAT Château Blanc</b> , 12 chemin de la Glacière – 3120 Toulouse. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 170 000 € HT.  Lot 2 : « Entretien des espaces verts communaux secteur 4 », la société <b>IDVERDE</b> , 90 rue de Fenouillet – 31200 Toulouse. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec un minimum de 50 000 € HT et un maximum de 137 000 € HT.  Lot 3 : « Entretien des espaces verts communaux en éco pâturage secteur 6 », la société <b>TONDOBELE</b> , 16 côte d'embalens – 31620 Castelnau d'Estretfonds. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec un minimum de 10 000 € HT et un maximum de 40 000 € HT.
2022-39	Modification n°1 - Marché public de travaux – Rénovation de l'Ancien Dojo et du Gymnase C300 de la Ville de L'Union – Lot 1 : VRD Marché n°2021-24 (relance du marché n°2021-04)	La Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société <b>ECTP</b> , sise Z Vitarelles 31140 Montberon, les travaux relatifs au lot VRD.  Il s'agit de réaliser quelques prestations supplémentaires  pour un montant de 2 475,6 € TTC



2022-40	Portant sur la dérogation à l'arrêté n°2015/012 portant sur la fermeture de la salle Laroussinie à partir de minuit pour le bien du Festival des cultures Polynésiennes Fenua No Te Heiva des 22, 23, et 24 juillet 2022	<p>Autoriser l'organisateur du festival des cultures Polynésiennes « Fenua No Te Heiva » à déroger à l'arrêté n°2015-012, uniquement dans le cadre strict du festival et pour le bien des animations ou des opérations techniques afférentes.</p> <p>Il s'agit de permettre au festival de fonctionner au-delà de minuit.</p>
2022-41	Modification n°3 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 1 « Menuiseries extérieures et serrureries » (Lot n°6 du marché 2018-09) Marché n°2018-20	<p>La Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société <b>GÉNÉRALE DE BATIMENT, MIDI-PYRÉNÉES (GBMP)</b>, sise 116 boulevard Marcel Paul – Pahin – 31170 Tournefeuille, les travaux de menuiseries extérieures et serrureries.</p> <p>Il s'agit de prendre en compte des prestations en moins-value pour un montant de 1 440,8 € TTC</p>
2022-42	Modification n°8 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 2 « Gros œuvre, démolitions, désamiantage » Marché n°2018-09	<p>La Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société <b>GÉNÉRALE DE BATIMENT, MIDI-PYRÉNÉES (GBMP)</b>, sise 116 boulevard Marcel Paul – ZI de Pahin – 31170 Tournefeuille, les travaux de démolition, de gros œuvre, et désamiantage</p> <p>Il s'agit de réaliser quelques prestations supplémentaires pour un montant de 9 301,2 € TTC</p>
2022-43	Marché public de travaux – Réaménagement de l'immeuble et de la crèche des Hortensias • Lot 1 à 3 Marché n°2022-08	<p>Lot 1 « <i>Menuiseries extérieures</i> » la société <b>3DECO Miroiterie</b>, 2 av Larrieu Thibaud – 31100 Toulouse Pour un montant global et forfaitaire égal à 95 097.43 € HT, soit 114 116 € TTC</p> <p>Lot 2 « <i>Electricité</i> » la société <b>SARL 3D'ELEC</b>, 2 avenue Larrieu Thibaud – 31100 Toulouse Pour un montant global et forfaitaire égal à 3826.50 € HT, soit 4591.80 € TTC</p>
2022-44	Acte modificatif d'une régie de recettes pour la Police Municipale	- La modification porte sur le paiement en ligne.
2022-45	Modification - Marché public de travaux – Réaménagement de l'immeuble et de la crèche des Hortensias • Lot 1 : Menuiseries extérieures Marché n°2022-08	<p>Lot 1 « <i>Menuiseries extérieures</i> », la société <b>3DECO Miroiterie</b>, 2 av Larrieu Thibaud – 31100 Toulouse Pour un montant global et forfaitaire égal à 95 096.03 € HT, soit 114 116 € TTC</p>

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 031-213105612-20221003-D2022\_106-DE



2022-46	Renouvellement de l'adhésion 2022 à l'Association « Rallumons l'étoile »	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'association « Rallumons l'étoile » pour l'année 2022. Le montant de la cotisation à cette association s'élève au titre de l'année 2022 à 4010,30 euros (quatre mille dix euros et trente centimes) soit 0,35 centimes par habitant.
2022-47	Renouvellement de l'adhésion 2022 à l'Association « SOS Méditerranée »	Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'association « SOS Méditerranée » pour l'année 2022. Le montant de la cotisation à cette association s'élève au titre de l'année 2022 à 500 euros (cinq cent euros).

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter le compte rendu des décisions

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le

03 OCT. 2022

- Affiché le

